

## Note d'explication à destination de ceux qui doivent renouveler leur contrat électricité d'ici fin 2022. Version FNSEA CVL 29/07/2022

Tableau pour comparer différentes offres et les autres documents annexes : [Télécharger ICI](#)

Sommaire de la fiche :

- Les différents types de contrats
- Comprendre le principe Arenh et son impact sur les prix facturés
- Evolution des marchés de l'électricité
- Modalités pour souscrire les contrats ESTIVIA
- Modalités pour souscrire les contrats LUCIA

[Lien vers le formulaire](#)

⇒ **Pour les irrigants plusieurs possibilités de contrat :**

Choisir le tarif ESTIVIA de EDF à prix fixe sur 3 ans.

Il est intéressant si vous avez une consommation principalement de mai à août et en heure creuse en avril et septembre – octobre. Il peut être moins adapté pour les situations avec frigos ou irrigation en heures pleines en avril. Une fois le contrat reçu vous avez 10 jours ouvrés pour le valider.

⇒ Lire « Modalités pour souscrire les contrats ESTIVIA ».

Choisir un contrat qui intègre une future « Majoration Arenh ».

Ils ont un prix de départ plus bas comparé à ESTIVIA. Mais le prix effectif 2023 à 2025 sera majoré de « l'écrêtement Arenh ». Ce type de contrat est proposé par les fournisseurs dont EDF ou LUCIA. En plus du prix de base il faut rajouter le coût du « mécanisme de capacité » (intégré au prix de base pour ESTIVIA). A noter que LUCIA avait « gommé » 80 % de la dernière majoration Arenh.

Les prix (surtout ceux d'hiver) étant liés au marché les prix proposés sont valables que 1 journée.

⇒ Lire « Comprendre le principe Arenh et son impact sur les prix ».

⇒ Lire « Modalités pour souscrire les contrats avec LUCIA ».

### **Attendre ou signer maintenant ?**

Comme pour les céréales les prix sont incertains. Pour ESTIVIA, nouveaux tarifs tous les 2 mois. Ils ont très fortement augmenté entre juin et juillet. Est-ce que celui de septembre suivra l'augmentation des cours ? Réponse le ... 1<sup>er</sup> septembre 2022.

⇒ Lire : Evolution des marchés.

### **Comparer pour décider**

Le tableur vous aide à comparer les prix et à avoir un ordre d'idée sur l'ordre de grandeur des majorations Arenh. Il est utile pour comparer ESTIVIA avec un contrat Arenh. Pour les contrats Arenh il faut rajouter le montant du « mécanisme de capacité ». Il est intégré dans le prix ESTIVIA.

⇒ [Télécharger ICI](#). (Nb : faire Clic droit puis Télécharger).

### **2,2 c€/kWh de taxe en moins pour réduire la hausse**

Pour les consommateurs résidentiels, pour réduire la hausse, le gouvernement a instauré le bouclier tarifaire : augmentation limitée à 4 % (\*).

Pour les entreprises, réduction de la CSPE, contribution au service public de l'électricité de mars 2022 à février 2023. La nouvelle taxe est de 0,1 à 0,05 centimes : baisse de 2,2 c€/kWh.

(\*) Selon EDF l'augmentation aurait dû être de 38%.

En Angleterre augmentation de 54% du prix régulé de l'électricité pour les particuliers. Une nouvelle hausse est prévue en octobre.

⇒ **Comprendre le principe Arenh et son impact sur les prix facturés**

L'Arenh, « l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique » a été conçu pour permettre aux fournisseurs (dont EDF) de s'approvisionner à des tarifs bas (42 €/MWh, 4,2 c€/kwh). La demande est supérieure au volume qui peut être contractualisé (100 TWh, TerraWh) le fournisseur doit se réapprovisionner sur le marché. Le rachat se fait de mi-novembre à mi-décembre pour les fournitures de l'année N+1 avec des marchés de référence fixés dans le contrat signé avec votre fournisseur.

### **37,5 % puis 25 % à racheter sur le marché pour 2022**

En novembre 2021, le total des contrats était de 160,5 TWh soit 37,48 % à retrouver par achat sur le marché. Avec la remontée des cours, le prix était de 22 à 35 c€/kWh à comparer aux 4,2 c€ (+ marge). Cela conduisait, pour certains contrats à un doublement du prix. Pour limiter la charge à payer par les entreprises, malgré la résistance d'EDF, le gouvernement a décidé que le plafond Arenh serait de 120 TWh. Bilan la part moyenne à racheter sur le marché en 2021 pour 2022 était de 25 % et non 37,48 %. Pour 2023 (rachat 2022) la référence vient d'être confirmée : 120 TWh (135 TWh pour 2024-25).

### **Calcul de « mon droit Arenh » qui définit mon prix de départ**

Le système Arenh vise à consommer la production nucléaire, surtout en été, et encore plus aux heures creuses. Pour attirer les entreprises avec ce type de consommation (dont les irrigants) un bonus a été créé. Selon les règles définies par la CRE, Commission de Régulation de l'Energie, le fournisseur calcule un "droit à l'Arenh" pour chaque client. Il est fonction de la répartition de la consommation pendant les périodes de faible consommation qui sont :

- En juillet et août : toute la journée.
- En avril, mai, juin et septembre - octobre : Entre 1 h et 7 h en semaine et toute la journée les week end et jours fériés.

Conséquences, pour les HP été, un irrigant à un droit Arenh supérieur à 100 % (entre 100 et 140 %) et pour les HC été, son droit Arenh est de l'ordre de 190 % à 225 %. Il n'y a pas de « droits Arenh » en hiver. Ce système explique les prix de départ inférieurs aux 4,2 c€/kWh en heures d'été pour les contrats avec Arenh. Exemple de contrat pour un compteur d'irrigant :

Droit Arenh HPE (Heure Pleine Eté) : 127 % - Prix de départ 3,06 c€/kWh.  
Droit Arenh HCE (Heure Creuse Eté) : 209 % - Prix de départ 2,42 c€/kWh.

### **Impact de l'écrêtement**

Plus le droit Arenh est élevé, plus la part à racheter sur le marché sera importante. Si la part à racheter est de 25 %, un droit Arenh de 209 % devra racheter  $2,09 \times 0,25 = 52,25$  % au prix du marché.

Si le prix du marché de référence cité dans le contrat est de, par exemple 220 €/MWh (22 centimes €), cela conduit aux majorations suivantes pour N+1 :

- Arenh 209 % HCE. Rachat 52,25 % à 22 c€, majoration de 11,5 c€ => prix N+1 : 13,92 c€.
- Arenh 127 % HPE. Rachat 31,75 % à 22 c€ soit une majoration de 6,9 c€ => prix N+1 : 9,99 c€.

Majoration moyenne : certains fournisseurs (LUCIA, EDF, ...) calculent un droit Arenh moyen pour les 4 catégories de prix (HPE-HCE et HPH-HCH). Le calcul se fait à partir des droits Arenh HPE-HCE. Dans ce cas l'heure pleine reste plus chère que l'heure creuse, mais la majoration s'applique aussi en hiver.

Le mécanisme d'écrêtement est prévu dans les contrats, de manière plus ou moins détaillée. En 2021 pour 2022, tous les opérateurs l'ont appliqué et facturé au client. Même ceux qui, par des opérations sur les marchés à terme de l'électricité ont réalisé une marge financière.

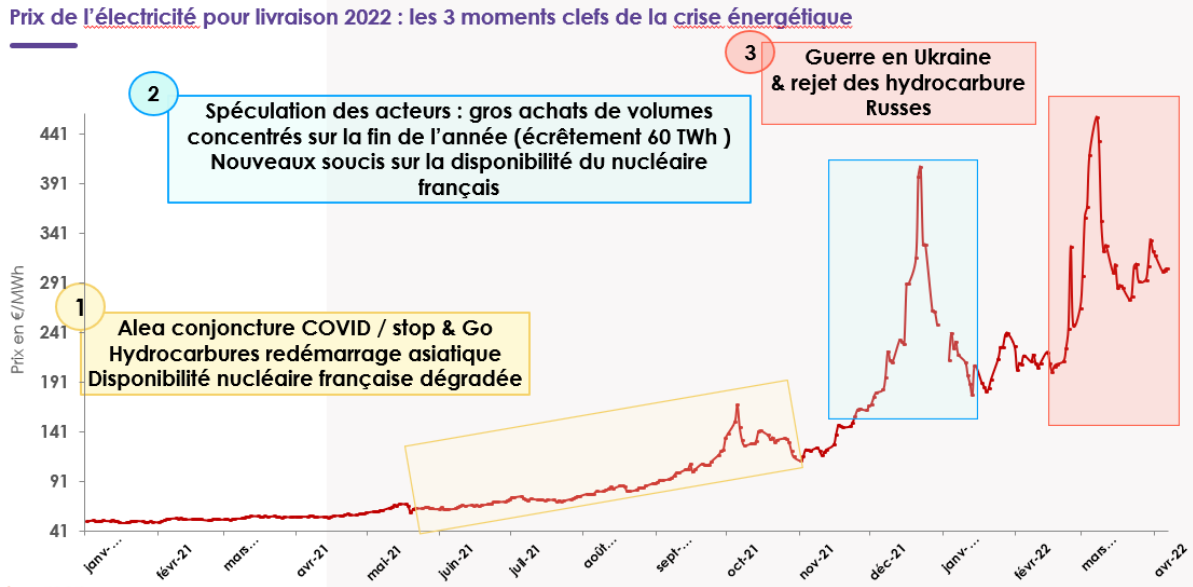
**Seule exception Lucia qui a « gommé » 80 % de la majoration 2021 applicable en 2022.** Pour 2023 LUCIA indique vouloir conserver le même principe de ristourne mais il ne s'engage pas sur son ampleur. Au final, avec la réduction de taxe le prix 2022 est très souvent inférieur au prix 2021.

⇒ Evolution des cours du marché de l'électricité

A l'automne 2021, période de rachat du complément Arenh pour 2022

Le prix a dépassé 35-40 centimes lorsque les opérateurs ont racheté la part Arenh en excédent.

Source : <https://www.moncourtierenergie.com/> AG syndicat irrigants Loir et Cher.

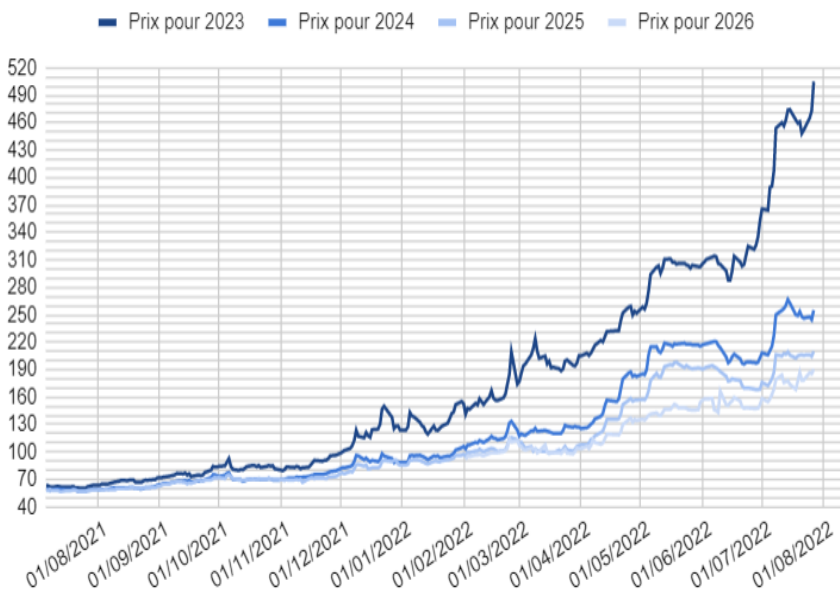


Les cours repartent fortement à la hausse depuis fin juin 2022

Evolution actualisée des cours : <https://energiesdev.fr/prix-electricite/>

Les cours correspondent, de fait aux prix pour les heures pleines hivers.

Evolution du prix de l'électricité baseload (€/MWh) [www.energiesdev.fr](http://www.energiesdev.fr)



En €/Mwh	2023	2024	2025	2026
16-juin-22	298	204	180	156
27-juil-22	505	255	210	191
Ecart :	+ 207 € 69%	+ 51 € 25%	+ 30 € 17%	+ 35 € 12%

La CRE, Commission de Régulation de l'Energie, alerte sur les prix à terme de l'électricité pour l'hiver 2022-2023. Elle démontre que les fournisseurs ont augmenté très fortement leur marge et encore plus depuis mi-juin. Les prix français sont beaucoup plus élevés qu'en Allemagne. Est-ce que cela va s'inverser ?

Document du 26/07/22

[Les prix à terme de l'électricité pour l'hiver 2022-2023 et l'année 2023 - CRE](#)

⇒ **Modalités pour souscrire les contrats ESTIVIA**

**Tarifs ESTIVIA du 3 juillet au 31 août 2022**

Ce prix est fixe pour 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025. Il intègre le « mécanisme de capacité ». Cette partie « mécanisme de capacité » est variable. Mais cette variation aura un impact marginal sur la facture.

Il n'y a pas « d'écrêtement Arenh » sur les contrats ESTIVIA. C'est le fournisseur (EDF) qui « absorbe » cet écrêtement. De fait, dans ces tarifs de juillet – août, EDF a intégré une future augmentation liée aux futures majorations Arenh. Y aura-t-il une nouvelle augmentation pour les nouveaux tarifs de septembre-octobre ? Réponse .... Le 1<sup>er</sup> septembre.

Prix en centimes d'euros par kWh	C3 – Vert	C4 - Jaune
HPH :	27,222	27,229
HCH (23 h – 7 h) :	17,479	17,485
HPDS (*) :	16,519	16,525
HCDS (*) 23-7 h :	9,138	9,145
HPE :	7,594	7,60
HCE 23 h – 7 h :	0,814	0,820
Abonnement /an :	680 €	390 €

*Passer de centimes d'euros par kWh (factures) à euros par Méga Watt heures (prix de marché).  
 Multiplication par 10 du prix du c€/kWh = prix en mWh.  
 0,814 c€/kWh correspond à 8,14 € mWh.  
 Division par 10 du prix en €/mWh = prix en c€/kWh.*

(\*) Particularité : un tarif Demi- Saison pour avril et septembre-octobre

Ces prix intègrent la facturation du mécanisme de capacité.

**Comment souscrire les contrats ESTIVIA ?**

Pour y avoir accès il faut avoir 75 % de consommation en heures d'été (12 derniers mois) ou avoir un code APE « céréalier ».

Téléphonez au 30.22 (EDF entreprise) de 8 h à 17 h 45 du lundi au vendredi (ou au numéro figurant sur votre facture). Demandez un contrat ESTIVIA. Attention les agents EDF ne sont pas tous spécialisés pour ce type de contrat. Expliquez que vous y avez droit.

Ensuite EDF vous envoie une proposition. Vous avez 10 jours ouvrés pour y répondre.

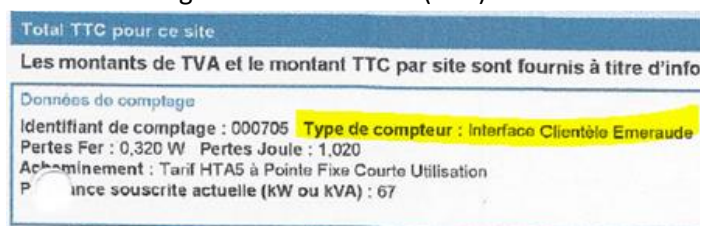
Ne tardez pas : n'attendez pas fin août car vous risquez de ne pas réussir à établir le contact : report sur les tarifs de septembre-octobre peut être plus élevés.

**Eure et Loire :** Si vous êtes adhérents de l'AIEL et du contrat de groupe électricité (tarif unique), ne prenez pas contact avec EDF via le 30.22. Suivez les consignes que vous avez reçue par mail le 29/07/2022.

**Attention aux compteurs ICE**

Pour les contrats ESTIVIA, le compteur ICE, « Interface Clientèle Emeraude », doit être changé. Pour ne pas perdre de temps demandez à ENEDIS de le faire. C'est gratuit. Ne tardez pas cela risque de retarder la signature de votre contrat ESTIVIA et vous faire changer de tarif.

A lire en bas à gauche des factures (EDF) :



**Zone SYNELVA (ou autres avec un distributeurs qui n'est pas ENEDIS) :**

Dans certaines zones ce n'est pas ENEDIS qui distribue l'électricité mais un opérateur « historique » comme SYNELVA autour de Chartres. Sous prétexte de problème informatique EDF refuse de signer un contrat ESTIVIA dans ces zones. Les tarifs proposés par SYNELVA sont réhivitoires.

A noter que LUCIA accepte de signer des contrats dans les zones comme SYNELVA.

**⇒ Modalités pour souscrire les contrats avec LUCIA**

LUCIA propose des contrats avec Arenh.

Le « % de droit Arenh » est indiqué ainsi que le marché de référence pour le rachat de l'écrêtement Arenh en novembre – décembre.

En 2021, pour 2022, LUCIA a annulé 80 % de la majoration Arenh.

C'est le seul fournisseur qui ait pratiqué ainsi.

Lucia indique que, pour 2023 et les années suivantes, le principe de réduire autant que possible la majoration Arenh restera sa pratique. LUCIA ne peut pas s'engager pas sur l'ampleur de la ristourne 2023 (puis 2024, 2025).

Le contrat LUCIA est sans abonnement.

Pour comparer les tarifs LUCIA au tarif ESTIVIA il faut ajouter 0,478 c€/kWh (4,48 €/Mwh) pour toutes les périodes.

***Comment demander un devis à Lucia ?***

Remplir les 2 pages du formulaire : [A télécharger ICI](#)

- BULLETIN DE DEMANDE DE PROPOSITION TARIFAIRE CONTRATS C4 (JAUNE) et C3 (VERT)

Et, pour que LUCIA dispose de vos données de consommation, le :

CERTIFICAT D'AUTORISATION SUR LES CONSULTATIONS DE DONNEES

Et à envoyer par mail à [celine-poutet@lucia-energie.fr](mailto:celine-poutet@lucia-energie.fr)